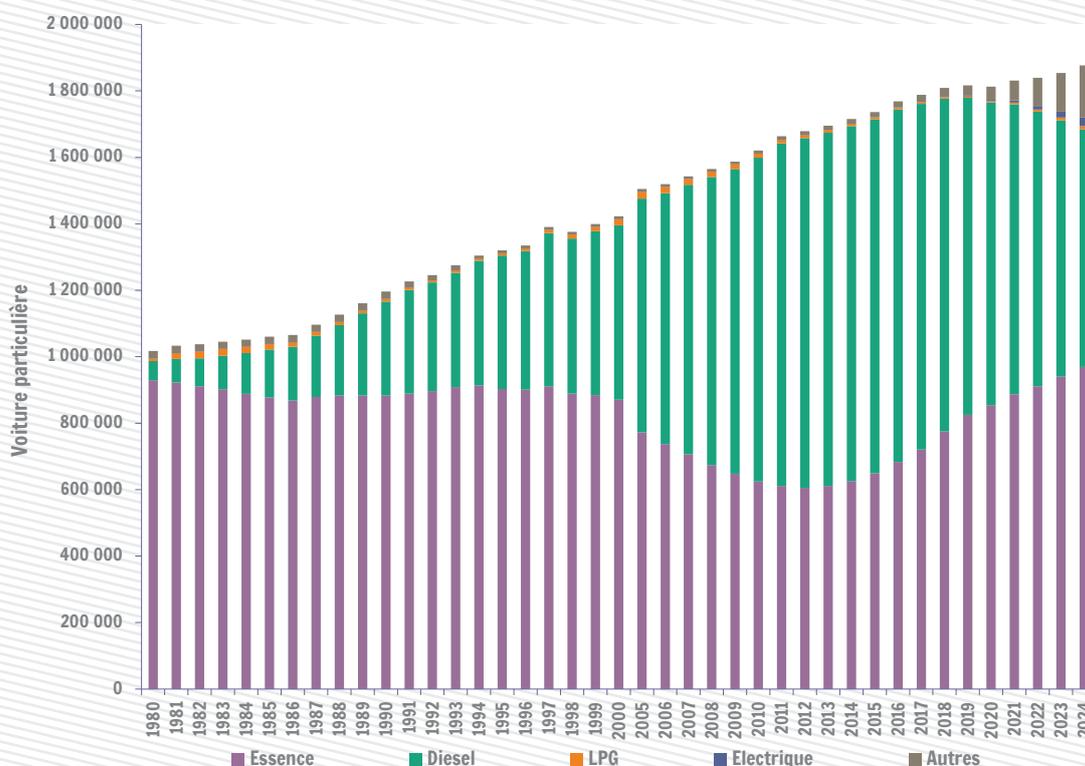


Parc automobile et immatriculations

1 876 803

C'est le nombre de voitures particulières au 01/08/2024, soit 75 % du parc wallon de véhicules à moteur

Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie par type de motorisation



Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ; Calculs : IWEPS

Au 1^{er} août 2024, le parc automobile wallon comptabilise 2 494 104 véhicules (contre 2 464 998 en 2023, en augmentation de +20 % depuis 2010 et +4,6 % depuis 2020, toutes catégories confondues) dont 1 876 803 voitures particulières (+3,5 % depuis 2020 mais +16 % depuis 2010). Ainsi, en 2024, on peut estimer qu'il y a 498 voitures particulières (vp) pour 1 000 habitants en Wallonie contre 518 en Belgique. En 2010, il y en avait respectivement 463 et 487 (pour 426 et 457 en 2000).

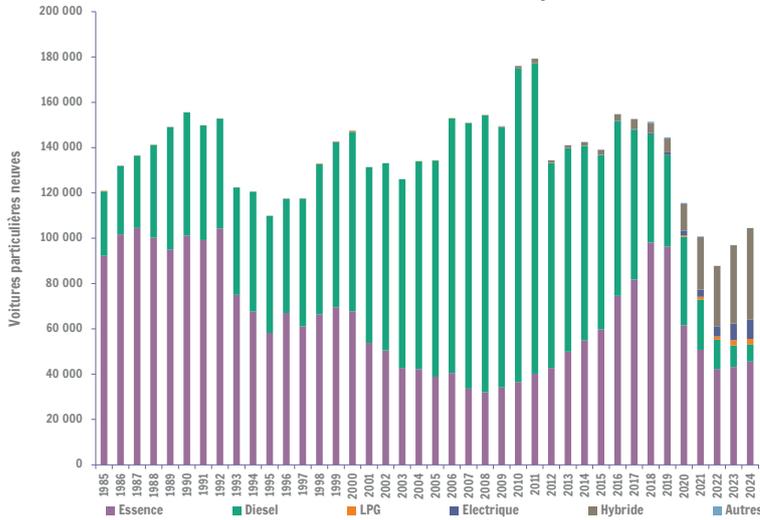
Selon le SPF MT, les voitures immatriculées en Wallonie parcouraient en moyenne à 15 411 km par an (le chiffre belge est de 14 770, dernières données disponibles 2017), voire plus du double dans le cas des voitures salaires (31 008 km). Le SPF MT (2024) estime qu'en Belgique « la croissance relative du nombre de voitures-salaires est bien plus soutenue que celles du parc total de véhicules et du nombre de salariés. La part de salariés bénéficiant d'une voiture-salaire est ainsi passée de 7,4 % en 2007 à 14,7 % en 2024. La part de ces voitures dans l'ensemble du parc de véhicules a également augmenté, passant de 4,7 % en 2007 à 8,9 % en 2024 ».

Avec plus de 1,87 million d'unités, les voitures particulières représentent 75 % du parc total des véhicules en Wallonie. La part de la motorisation diesel dans celles-ci décline notamment depuis 2015 (suite notamment à la modification des accises carburant) soit 61 % pour 38 % en 2024. En termes d'évolution, le nombre de voitures particulières à essence (52 % du parc) augmente de 3,1 % tandis que les voitures diesel poursuivent leur diminution (-7,4 %). Les voitures électriques sont au nombre de 26 053 (contre 17 299 en 2023 soit +51 % mais augmentation moindre qu'en 2023 +61 %) mais elles ne représentent actuellement que 1,4 % du parc des voitures particulières wallon (loin des 25 % attendus, objectif PACE 2030 wallon). Les voitures hybrides reprises dans la rubrique autres sont également en progression (+38 % par rapport à 2023) avec 145 982 unités (essence/diesel et électricité). Le chiffre belge étant de 710 687) contre 105 757 en 2023, ce qui correspond à 8 % du parc de voitures particulières.

Au niveau des immatriculations en Wallonie (au 1^{er} janvier 2025), 367 937 voitures particulières ont fait l'objet d'une demande durant l'année 2024, soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2023 (352 009 v.p.), bien qu'encore sous le niveau de 2019 (396 780 v.p.). Cela peut être l'illustration d'un marché en évolution, impacté par divers éléments tels des incertitudes et autres impacts liés à l'inflation et aux conflits géopolitiques.

Parc automobile et immatriculations

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves en Wallonie



En 2024, 28 % des immatriculations concernent des voitures particulières neuves, soit 104 480 unités en hausse par rapport à 2023 (+7,8 %). Les motorisations hybrides et électriques (47 %) dépassent pour la première fois celles en essence (44 %). Les progressions sont en motorisation essence (+5,5 %), hybride (+17 %, 40 418 contre 34 527 en 2023, soit une part de 39 %) et des voitures électriques +14,7 % (8 487 contre 7 399 en 2023, soit une part de 8 %) ainsi que la poursuite du déclin du diesel (-19,5 % et -90 % depuis 2015 ; année durant laquelle les accises sur le diesel ont été alignées sur le niveau de celles de l'essence par décision du Gouvernement fédéral).

Sources : Statbel - Immatriculations de véhicules ;
Calculs : IWEPS

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières d'occasion en Wallonie



En 2024, 72 % des immatriculations sont des voitures particulières en occasion. Avec 263 457 unités (50 % motorisation essence et 41 % en diesel), elles repartent à la hausse +3,3 % par rapport à 2023. En référence à la décision politique de 2015, notons la progression de l'essence (+41 %) et la baisse continue du diesel (-34 %) depuis 2015 (excepté en 2021). Enfin, la part des alternatives à ces deux types de motorisation dans les véhicules d'occasion représente seulement 9 %.

Sources : Statbel - Immatriculations de véhicules ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique. Les décomptes se font au 1^{er} août de chaque année pour le parc et au 31 décembre pour les immatriculations de véhicules.

Voiture-salaire : voiture de société mise par les employeurs à disposition de certains de leurs travailleurs et que ceux-ci peuvent utiliser à des fins autres que professionnelles.

Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ;
Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Statbel produit ces données à partir des informations recueillies par la DIV du SPF M&T lors de l'immatriculation des véhicules. Les véhicules inscrits au nom d'une société de leasing (y compris les véhicules d'entreprise) sont tous enregistrés à l'adresse (commune) du siège (social) de la société. L'interprétation des chiffres est donc à réaliser avec une certaine prudence car le nombre de véhicules immatriculés sur un territoire ne reflète pas forcément le nombre de véhicules disponibles sur ce même territoire.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be>

Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2025